

# KIVU : Lâche assassinat d'un cadre du Parti à Kabare

Buunda Birere  
banc des accusés

Le lundi 6 mai à Kise, dans la tête de Kibirizi à 10 Km de la devant une population en colère qui des explications nomenclature des de la collectivité incident s'est passé. Un certain Katerbwaro, 31 ans, succomber le lendemain d'un coup de feu sur lui.

Le Mwami accusé l'auteur de ce fait, déposant en fin devant la Cour de Justice, nié les faits. Affirmant que la force ne passe pas par un revolver G.P. était partie la de 9mm. Etait-ce la foule, du Mwami ailleurs ?

Un fait est certain il aurait ordonné un chauffeur de foncer la foule avec son véhicule tandis que ce là, des maisons au nombre de 80 auraient été incendiées.

qu'il a tenu à l'endroit des militants de Kabare après un entretien téléphonique qu'il venait d'avoir avec le chef du Département de l'Administration du territoire. Les cadres véreux, nostalgiques des fâcheux événements de la politique doivent savoir que l'Etat zaïrois n'est pas mort ! Et qu'il n'hésiterait pas à prendre les mesures qui s'imposent le cas échéant. Il en sera de même pour les cadres hypocrites télécommandant sous d'autres noms les manoeuvres sordides en collectivité de Kabare. Pourtant des réunions clandestines et autres de même acabit qui ne continuent pas moins à se tenir à Kabare et dans ses secteurs périphériques présageant des lendemains sombres.

## Le cas de Bwito.

Même son de cloche à Bwito où le chef de collectivité et Mwami

## Conseil exécutif

Dans son avant-dernière réunion, le Conseil exécutif s'est penché sur le déroulement de l'opération de contrôle systématique des contribuables pour un recouvrement forcé des créances fiscales et para-fiscales de l'Etat. Cette opération qui, selon le porte-parole du Conseil exécutif, le citoyen Ramazani Baya, commissaire d'Etat à l'Information et à la Mopap, couvre la période fiscale allant du 1er janvier 1983 à ce jour, a démarré le 21 mai dernier à Kinshasa et se poursuivra jusqu'au 31 juillet prochain sous la responsabilité d'une commission des services de contributions.

Signalons que pour le Kivu, c'est depuis le 22 avril 1985 qu'une campagne de vérification des contribuables a été entamée et qu'une mission de recouvrement venue de Kinshasa sillonne encore la région.

Selon une source digne de foi; après Kinshasa, il est question de tenter la même expérience dans les régions en y implantant les commissions régionales de recouvrement.

Dans l'ensemble, la commission de recouvrement a pour mission de recenser tous les contribuables ainsi que de procéder, sur place, à la vérification de la régularité de la situation

des entreprises, des dirigeants et des membres du personnel. Il s'agit en ce qui concerne notamment les entreprises d'effectuer un contrôle rigoureux des passeports et visas, des cartes de résident, des cartes de travail, des licences d'importation et de distribution de mise en circulation et du numéraire compte bancaire.

La commission chargera également de contrôler la situation regard de l'assiette toutes les contributions taxes et redites existantes au Zaïre d'assurer le recouvrement forcé, à titre exceptionnel, des créances fiscales et para-fiscales de l'Etat sur tous les meubles et immeubles présents et futurs contribuables qui ne paieraient pas en règle.

Les membres de la commission ont au pouvoir de recouvrer amendes-cautions, procéder à la saisie conservatoire par huissiers assermentés la direction des contributions, des entreprises en situation irrégulière.

Dans le même esprit d'idées, le Conseil exécutif a décidé à la réunion du 24 mai seuls les opérateurs économiques en avec le fisc désormais procéder au dédouanement des marchandises.

## Pourquoi a-t-on assassiné Karhebwa Kanyabali-rwa ?

Cet assassinat suscite moult spéculations dont celle faisant état d'une somme importante évaluée à 1.350.000,00 zaïres destinée à corrompre les hautes instances du département de l'Administration du territoire selon un tract daté de

Cirunga et écrit le 9 février 1985, et qu'on imputait à Karhebwa. Cela étant, le tract mettait à nu l'objectif de ses acolytes. La balkanisation du Bushi.

"Katana-Lugendo-Luhihi-Ishungu et Bushumba iraient à Mamimami, le coutumier. Mudaka-Miti-Bugorhe et Bushwira à Chirhagarhula. Cirunga-Kagabi et Bugobe au Docteur Kabare Ntayitunda, dans le cas où il échapperait au coup monté contre lui, sa famille et ses acolytes en date du 1er mars 1985. Et enfin, Mudusa et Mumoshu à Mpozi".

La quête de cette subdivision aurait poussé Karhebwa à démasquer ses coéquipiers qui par

ailleurs sont portés sur la liste rouge du camp adverse. Face à cette attitude nettement tranchée, le Docteur Ntayitunda ne pouvait que rendre la pareille. Aussi dans une interview exclusive accordée à JUA n° 262, il déclare: "Karhebwa a toujours semé la zizanie dans la collectivité de Kabare."

## Une série épistolaire révélatrice ?

En date du 8 mars 1985, le Conseil de collectivité de Kabare désavoue le comportement du Chef Docteur Kabare dans un document portant 41 signatures. Suivra un communiqué radiodiffusé en date du 28 mars 1985 contre lequel un démenti provenant de Cirunga en date du 29 mars 1985 et portant 72 signatures dira: "Les Sages du Groupement de Cirunga protestent contre les déclarations de Ndu-si Nyakadomo..." Démenti qui sera renforcé par une lettre, motion de soutien pour le Mwami des Bashi, datée du 29 mars avec 12 signatures en provenance de Mvuzacuma. Des correspondances, des motions à ne plus en finir.

Le tout s'articulant autour du trône du Bushi. Sur lequel d'aucuns croient avoir plus de droit que d'autres.

L'on parle également des documents compromettants qu'il fallait à tout prix récupérer sur Karhebwa. S'agit-il des documents ensanglantés que ramenait le gendarme à la zone. Documents qu'on avait retrouvés sur le corps de Karhebwa alors qu'il rentrait de la rencontre avec les taxateurs, receveurs et autres avant de participer à celle initiée par le GTR ?

**Attention ! Kabare ne doit pas être un Etat dans un autre.**

Cependant, un silence de carpe entoure ces spéculations quant aux commanditaires de ces coups bas auxquels le citoyen Endjonga, Vice-Gouverneur de région qu'entouraient les citoyens Sekimonyo, Tshituka, Akeye et Mandoko ma Bongoy, respectivement président de l'Assemblée régionale du Kivu, secrétaire régional de la JMPR, commandant de la 7ème circonscription militaire et commissaire sous-régional du Sud-Kivu, a lancé une sévère mise en garde. Cela, au cours d'un rassemblement populaire (une poignée de militants entourés d'élèves et écoliers)

te de la page 1

Parmi les hommes à abattre outre ceux déjà abattus (Lugamba, Nyingoma et Karhebwa), on citerait: Chiribaguma, Nyamashali, Ngumbi, Nkubiri, Nfundiko, Masaza, Chigangu et Mwanane (ancien commissaire du peuple).

L'assassinat de Karhebwa a donc fait rebondir le dossier sanglant de la collectivité de Kabare qu'on a cru enterré par l'intronisation du Mwami Docteur Kabare

le 4 février 1982 et installé officiellement le 3 juillet 1983 grâce à un arrêté du département de l'Administration du territoire.

Il y a quelques jours, la vive tension avait mené le Président régional du MPR et Gouverneur de région, le citoyen Mwando Nsimba à se rendre sur place à Kabare afin de prodiguer de sages conseils pour la bonne marche de cette collectivité politico-administrative déchirée par des querelles intestines.

Suite de la page 1

## EDITORIAL

# L'Etat menacé

C'est ici qu'il faut revenir à notre éditorial du 30 mars pour souligner le dénominateur commun à ces deux cas.

Les morts de Cirunga et de Kise sont victimes d'une administration anachronique des collectivités qui rejette tout principe démocratique. Karhebwa et Katembo ont eu tort de croire à une loi consacrant la démocratie et la liberté des organes délibérants. Ils sont morts martyrs d'une démocratie greffée sur un organisme (collectivité-chefferie) fonctionnant plus aisément dans un obscurantisme séculaire. Répétons-le, le Kivu dans son ensemble est un foyer permanent de tensions: voyez "Burhinyi", "Shabunda (Bakisi)", "Rutshuru", "Idjwi",... le feu couve.

Il appartient à l'Etat de demeurer fort. Bien qu'il soit évident que pour cela les jours de règne du Dr Kabare et du Mwami Buunda soient comptés, il n'est pourtant pas certain que l'arrivée des adversaires des futurs limogés soit de nature à calmer les passions. On relancerait seulement le conflit: les exilés d'hier deviendront certes les maîtres d'aujourd'hui en attendant que la situation change demain. Mais pendant combien de temps ?

La force devrait revenir à la loi. Le Mwami chef de collectivité doit demeurer dans son patelin et animer les institutions de la collectivité, hâter le développement dans un climat de paix et de justice.

La délégation de pouvoirs dans nos collectivités-chefferies est à l'origine de moult malaises qui se transforment en tensions donnant naissance à l'effusion de sang.

Quand des individus ou une fraction de la population décide d'évoluer au-dessus de la loi, de régler impunément les affaires publiques à coups de machette pour décourager la libre expression des opinions, l'Etat est menacé.

"JUA"